

Image not found or type unknown



Refus dossier regroupement familiale

Par **hassann**, le **18/12/2012** à **20:17**

bonjour rnvoila j'ai deposer un dossier de regroupement familliale le 27 03 2011j'ai un cdi avec un salaire de 2300 brute et logement assers grand pour faire venire ma femme et mes deux petits enfant.....le 22 11 2012 je recois un refus comme quoi je devais 250euros a l'ancien baillieur et ressource insufusante alors que je ss a 1870 net alors je ne sait plus quoi faire si quelquin peut m'aider ou m'informermerci a tous